



COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE FOOTBALL

14, rue Scandicci 93508 Pantin Cedex

Contact Secrétariat : 01 49 42 23 32 (Graziella TRENTIN)

Fax : 01 49 42 23 60 – Courriel : graziella.trentin@fsgt.org

COMPETITION FEDERALE DE FOOTBALL FSGT

COUPE de France FSGT

AUGUSTE DELAUNE

**Bulletin
Fédéral
N° 6**

**AVRIL
2017**



SAISON 2016 / 2017

Sommaire

Pantin le 13 avril 2017

Réunion du Collectif Delaune du 30 mars 2017	P. 3
Réunion du Collectif Delaune du 12 avril 2017	P. 5
Réunion du Collectif Finance Delaune du 12 avril 2017	P. 6
Rappel du règlement	P. 7
PV de la Commission d'appel fédérale inter-activités du 5 avril 2017	P. 8
Tableau : tirage et résultats des 1/8 ^{ème} de finale	P. 10
Tableau : présence et synthèse des rapports des arbitres des 1/8 ^{ème} de finale	P. 11
Tableau : synthèses des rapports des délégués des 1/8 ^{ème} de finale	P. 12
Comptes-rendus des rencontres des 1/8 ^{ème} de Finale	P. 13
Tableaux des sanctions des 1/16 ^{ème} de Finale	P. 16
Tableaux des sanctions des 1/8 ^{ème} de Finale	P. 19
Rappel : dates et lieux des 1/2 finales	P. 21
Tirage au sort des 1/4 de Finale	P. 22
Date du tirage au sort des 1/2 Finale	P. 23

**Réunion du
« Collectif DELAUNE »**

Jeudi 30 mars 2017

Etaient présents :

Jean-Jacques LOUSTAU (75)

Jean-Yves NOEL (94)

1° MAIL ou COURRIERS RECUS

A) Mr Jean-Louis FEGAR, référent du Comité 29

Rencontre n° 1 : AS LOUZAOUEN (29) – CELTIC IRISH CLUB (13) – 1/8^{ème} de finale, aura lieu le samedi 8 avril 2017 (après-midi) à BREST.

B) Monsieur Sylvain DARMAGNAC, référent du Comité 13

Rencontre n° 2 : MARGERAY (13) – ASPTT AC VICTOR HUGO « A » (94) – 1/8^{ème} de Finale, aura lieu le samedi 8 avril 2017 à 14h30 à Marseille.

C) Monsieur Sylvain DARMAGNAC, référent du Comité 13

Rencontre n° 3 : COLLEGUES 13 (13) – AUTHENTIKS DE COURBEVOIE (92) – 1/8^{ème} de Finale, aura lieu le samedi 8 avril 2017 à 14h30 à Marseille.

D) Monsieur Joseph RICART, référent du Comité 31

Rencontre n° 4 : MIRAIL UNITED (31) – US IVRY CENTRE VILLE (94) - 1/8^{ème} de Finale, aura lieu le samedi 8 avril 2017 à 14h00 à Toulouse.

E) Monsieur Joseph RICART, référent du Comité 31

Rencontre n° 5 : ASEAT (31) – FA ROQUES « A » (31) - 1/8^{ème} de Finale, aura lieu le samedi 8 avril 2017 à 16h30 à Toulouse.

F) Monsieur Yahia CAMARA, dirigeant de ESPOIR 18

Rencontre n° 6 : ESPOIR 18 (75) – AS DARTY (93) - 1/8^{ème} de Finale, aura lieu le samedi 8 avril 2017 à 15h030 au stade de la Porte de la Chapelle n°2 – 56 Boulevard NEY 75018 Paris.

Surface : synthétique.

G) Monsieur Fouad KARINI, dirigeant de Sport Pasteur

Rencontre n° 7 : SPORT PASTEUR (92) – JS IMAZIGHEN (75) - 1/8^{ème} de Finale, aura lieu le dimanche 9 avril 2017 à 16h00 au stade Georges RACINE à Clichy La Garenne.

H) Monsieur Quentin RENE, dirigeant de LOKOMOTIV 94

Rencontre n° 8 : LOKOMOTIV 94 (94) – AS ZENAGA « A » (93) - 1/8^{ème} de Finale, aura lieu le samedi 8 avril 2017 à 16h00 au stade ARRIGHI, rue de Choisy – 94400 Vitry S/Seine.

**Réunion du
« Collectif DELAUNE »**

Mercredi 12 avril 2017

Etaient présents :

Jean-Jacques LOUSTAU (75)

Philippe MASTROJANNI (75)

Patrick DESBIEY (92) – Jean-Pierre PLANQUE (92)

Pascal RIGAUX (93) -

Jean-Yves NOEL (94) - André LUNEAU (94)

Joseph RICART (31)

Etait excusé:

Claude FABRE (75)

Jean-Pierre JOLY (93)

1° MAIL ou COURRIERS RECUS

A) Mr BOUARAB Rabah, dirigeant du club JS IMAZIGHEN

Reçu certificat médical du gardien de but Mr DJEBRAR Abderkader – licence n° 13557, dérogation (Article 4 – qualification des joueurs) autorisation à Mr AITTAHAR Boussad – licence n° 353931 pour participer en 1/8^{ème} de Finale.

Réunion Collectif Finance

Réunion du
Mercredi 12 avril 2017

Etaiet présents :

Jean-Jacques LOUSTAU (75)

André LUNEAU (94)

Etait excusé:

Claude FABRE (75)

Tous les clubs qui se sont déplacés en 32^{ème}, 16^{ème} et 8^{ème} de Finale de la Coupe Auguste Delaune et qui n'ont pas envoyé leurs demandes d'aide au transport pour le déplacement, doivent impérativement faire parvenir les documents originaux avant le 30 avril 2017 au secrétariat COUPE DELAUNE A PANTIN.

L'aide aux transports est accordée au club LABEGE RAMONVILLE (31), pour son déplacement à MARSEILLE, en 1/32^{ème} de Finale

Match n°2 - le 11/02/2017 – MARGERAY (13) – LABEGE RAMONVILLE (31)

14 joueurs + 2 dirigeants = 16 personnes au vu de la feuille de match.

Billets de trains SNCF : 60 € x 2 = 120 € aller/retour – (120 x 16) = 1920 x 20% = 384 €

Réglé par virement bancaire au club de LABEGE RAMONVILLE.

L'aide aux transports est accordée au club CELTIC IRISH (13), pour son déplacement à BREST, en 1/8^{ème} de Finale

Match n°1 - le 08/04/2017 – AS LOUZAOUEN (29) – CELTIC IRISH CLUB (13)

13 joueurs + 2 dirigeants = 15 personnes au vu de la feuille de match.

Billets de trains SNCF : 244 € aller/retour x 15 = 3660 € x 20% = 732 €

Réglé par chèque au club Irish Club – Mr Sylvain DARMAGNAC.

RAPPEL au Comité 95

Manque le règlement de 40 € pour l'équipe JSC en phase Nationale.

RAPPEL DU REGLEMENT :

DOSSIER D'ENGAGEMENT FEDERAL ENVOYE A TOUS LES CLUBS DEBUT JUIN 2016

COURRIER ENVOYE LE 17 OCTOBRE 2016

- Comités Départementaux FSGT
- Commission Départementales de Football
-

ORGANISATION ET TIRAGE AU SORT Le tirage au sort des 1/8ème, Quart et demi, seront orientés pour limiter les déplacements et prendre en compte les équipes s'étant déplacées dans les tours précédents.

Une équipe qui s'est déplacée au tour précédent sera prioritaire pour recevoir au tour suivant.

POUR LES DEMI-FINALES

Les demi-finales sont organisées - dans la mesure du possible - sur terrains "neutre" avec l'appui du Comité Départemental concerné.

Pour limiter les frais de déplacement des équipes en demi-finale, le choix de l'implantation des demi-finales est effectué après connaissance des résultats des 1/8ème de Finale.

Par exemple, si les 8 équipes qualifiées en quart de finales sont de l'Ile de France, les demi-finales se dérouleront sur des installations en Ile de France.

Si des équipes de province sont qualifiées, un site qui limite les coûts des déplacements sera privilégié.

Conclusion avec 3 équipes du Comité 13, il y aura :

- Une demi-finale à MARSEILLE
- Une demi-Finale à NOISY LE SEC



P.V. de la commission d'appel fédérale inter-activités du 5 avril 2017

Présents : Thierry Delonchamp (CFA Volley-Ball) – Antoine Palagonia (CFA Athlétisme) – Michel Soyard (CFA Athlétisme) – Yves Jacquin (CFA Tennis) – Pascal Vasseur (CFA Echecs)

Secrétaires de séance : Stéphanie FRAPPART – Graziella TRENTIN

Appel du DOSSIER de litiges concernant le match de 32ème de finale : AS ZENAGA « A » / RAPID VAL DE MARNE joué le 11 février 2017 de la Commission disciplinaire de 1^{ère} instance de la Commission Fédérale de Football FSGT

Suite aux décisions de la commission disciplinaire de 1^{ère} instance de la Commission Fédérale d'Activité Football en date du 9 mars 2017, dont le procès-verbal a été communiqué au joueur et au club de RAPID VAL DE MARNE.

L'appel du club ayant été jugé recevable, celui-ci a été convoqué pour le mercredi 5 avril 2017 par courrier recommandé AR en date du 24 mars 2017, dont le club a accusé réception le 30 mars 2017.

Les pièces au dossier (communiquées avant la séance aux membres de la commission d'appel) sont les suivantes :

- Feuille de match de la rencontre
- Rapports des délégués Mr Jean-Paul VEGAS et Mr Imed CHOK
- Rapports des arbitres Mr DRISSI et Mr BOUARAB
- Rapport de Mr GARCIN Yannick (gardien de but du RAPID VAL DE MARNE)
- Rapport de Mr BLANGY Philippe (Président et délégué de RAPID VAL DE MARNE)
- PV de la commission de 1^{ère} instance
- Echanges de courriers liés à la procédure d'appel

La commission d'appel fédérale inter-activités a auditionné :

Présents :

- Mr VEGAS Paul - licence n° 40745 (délégué)
- Mr BLANGY Philippe – licence n° 22460 (Rapid Val De Marne)
- Mr GARCIN Yannick – licence n° 31698 (Rapid Val De Marne)
- Mr CHOK Imed – licence n° 55545018 (délégué)
- Mr DRISSI Zakarya – licence n° 55577503 (arbitre)
- Mr LOUSTAU Jean-Jacques (commission de 1ère instance)

Excusé : Mr BOUARAB Kocila (arbitre)

La commission d'appel fédérale inter-activités a décidé de reconsidérer la sanction émise par la commission de 1ère instance de la commission fédérale d'activité football et donc :

De suspendre de toutes compétitions officielles Mr GARCIN Yannick – licence n° 31698 pendant 2 (deux) mois fermes.

**Article B – chapitre 20 (Comportement envers arbitre ou officiel dans l'enceinte du stade) :
Propos ou geste déplacé sans insulte, incorrection.**

**Cette sanction prend effet à la date du match le 11/02/2017.
Ce joueur sera requalifié le 11/04/2017.**

Pour contester cette décision, s'adresser à :
CNOSF
Conférence des conciliateurs du CNOSF
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris cedex 13

La commission fédérale d'appel inter-activités
Thierry Delonchamp – Antoine Palagonia – Michel Soyard – Yves Jacquin – Pascal Vasseur.

Coupe de France FSGT Auguste Delaune - Saison 2016/2017

Tirage au sort et résultats des 8èmes de Finale

Matches à jouer les 8 et 9 avril 2017

N° Match	Com.	ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE VISITEUSE	Com.	SCORE **	DATE *	HEURE *	ARBITRES *		DÉLÉGUÉ(S) *	
1	29	AS LOUZAOUEN	CELTIC IRISH CLUB	13	1 - 4	Sam. 8 avril	18 h 00	Patrick REMILIEU (29)	Kevin BERGOT (29)	Georges BLOAS (29)	Georges LESCOP (29)
2	13	MARGERAY	ASPTT AC VICTOR HUGO A	94	2 - 2 (3-1)	Sam. 8 avril	14 h 30	Philippe MONNE (13)	Christophe PIRO (13)	Néant	Néant
3	13	COLLÈGUES 13	AUTHENTIKS DE COURBEVOIE	92	5 - 0	Sam. 8 avril	14 h 30	Jean-Sébastien DJERMAKIAN (13)	Salim FATHI (13)	Néant	Néant
4	31	MIRAIL UNITED	US IVRY CENTRE VILLE	94	0F - 3	Sam. 8 avril	14 h 30	Didier CABRERA (31)	Christophe VERBEKE (31)	Joseph RICART (31)	Laurent SARDA (31)
5	31	ASEAT	F.A. ROQUES A	31	8 - 0	Sam. 8 avril	16 h 30	Francis LACOMME (31)	Patrick FINKBEINER (31)	Joseph RICART (31)	Bruno CADART (31)
6	75	ESPOIR 18	AS DARTY	93	5 - 2	Sam. 8 avril	15 h 30	Jean-Marie BASTIN (75)	Stéphane DE LANGRE (92)	Imed CHOK (92)	Jean-Yves NOEL (94)
7	92	SPORT PASTEUR	JS IMAZIGHEN	75	6 - 5	Dim. 9 avril	15 h 30	Philippe ZAGO (92)	Louis-Félix FILIN (94)	Guy CADIOT (LIF)	Jean-Michel BOUTTEAU (LIF)
8	94	LOKOMOTIV 94	AS ZENAGA A	93	7 - 7 (4-3)	Sam. 8 avril	16 h 00	Saïd MARHI (75)	Zakarya DRISSI (75)	Henri NACIMENTO (75)	Jean-Jacques LOUSTAU (75)

** score sur fond rouge = litige

* données à titre indicatif, ces informations peuvent évoluer

Coupe de France FSGT Auguste Delaune - Saison 2016/2017

Présence et Synthèse des rapports des arbitres – 8^{ème} de Finale

N° Match	Com.	ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE VISITEUSE	Com.	ARBITRES				SYNTHÈSE DES RAPPORTS
					Nom	Présent	Nom	Présent	
1	29	AS LOUZAOUEN	CELTIC IRISH CLUB	13	Patrick REMILIEN (29)	oui	Kevin BERGOT (29)	oui	Pas de rapport
2	13	MARGERAY	ASPTT AC VICTOR HUGO A	94	Philippe MONNE (13)	oui	Christophe PIRO (13)	oui	Absence de délégué pour une rencontre de cette importance. Deux équipes irréprochables, match qui s'est déroulé dans un excellent esprit avec beaucoup de respect et de fair-play. Pot d'amitié après le match.
3	13	COLLÈGUES 13	AUTHENTIKS DE COURBEVOIE	92	Jean-Sébastien DJERMAKIAN (13)	oui	Salim FATHI (13)	oui	Le match s'est très bien passé, aucun fait à signaler si ce n'est que 2 cartons blancs de chaque côté.
4	31	MIRAIL UNITED	US IVRY CENTRE VILLE	94	Didier CABRERA (31)	oui	Christophe VERBEKE (31)	oui	Match non joué car absence de pièces d'identité
5	31	ASEAT	F.A. ROQUES A	31	Francis LACOMME (31)	oui	Patrick FINKBEINER (31)	oui	Match qui s'est déroulé dans un très bon esprit et agréable à arbitrer.
6	75	ESPOIR 18	AS DARTY	93	Jean-Marie BASTIN (75)	oui	Stéphane DE LANGRE (92)	oui	Bon comportement des deux équipes.
7	92	SPORT PASTEUR	JS IMAZIGHEN	75	Philippe ZAGO (92)	oui	Louis-Félix FILIN (94)	oui	L'état d'esprit de cette rencontre a été excellent et très fair-play entre les joueurs et les représentant des deux équipes.
8	94	LOKOMOTIV 94	AS ZENAGA A	93	Saïd MARHI (75)	oui	Zakarya DRISSI (75)	oui	Excellent match des deux équipes, déroulement du match dans un bon état d'esprit de coupe avec un respect mutuel.

** score sur fond rouge = litige

* données à titre indicatif, ces informations peuvent évoluer

Coupe de France FSGT Auguste Delaune - Saison 2016/2017

Synthèse des rapports des délégués - 8^{ème} de Finale

N° Match	Com.	ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE VISITEUSE	Com.	DÉLÉGUÉ(S)		SYNTHÈSE DES RAPPORTS
1	29	AS LOUZAOUEN	CELTIC IRISH CLUB	13	Georges BLOAS (29)	Georges LESCOP (29)	Très bon comportement des deux équipes. Match agréable à suivre avec beaucoup d'engagement de part et d'autre.
2	13	MARGERAY	ASPTT AC VICTOR HUGO A	94	Néant	Néant	Pas de délégué
3	13	COLLÈGUES 13	AUTHENTIKS DE COURBEVOIE	92	Néant	Néant	Pas de délégué
4	31	MIRAIL UNITED	US IVRY CENTRE VILLE	94	Joseph RICART (31)	Laurent SARDA (31)	Mirail United n'a présenté que 7 pièces d'identité
5	31	ASEAT	F.A. ROQUES A	31	Joseph RICART (31)	Bruno CADART (31)	Match sans aucun problème, deux équipes fair-play
6	75	ESPOIR 18	AS DARTY	93	Imed CHOK (92)	Jean-Yves NOEL (94)	Match qui s'est déroulé sans aucun problème, avec juste un carton blanc.
7	92	SPORT PASTEUR	JS IMAZIGHEN	75	Guy CADIOT (LIF)	Jean-Michel BOUTTEAU (LIF)	Belle prestation des deux équipes avec beaucoup de buts, bon comportement des deux équipes, et merci aux arbitres qui ont bien maîtrisé le match, faisant vivre le ballon et maîtrisant parfaitement les sanctions.
8	94	LOKOMOTIV 94	AS ZENAGA A	93	Henri NACIMENTO (75)	Jean-Jacques LOUSTAU (75)	Match très agréable et dans une bonne ambiance, tout le monde a passé un bon après-midi.

** score sur fond rouge = litige

* données à titre indicatif, ces informations peuvent évoluer

RENCONTRE N° 1

AS LOUZAOUEN (29) – CELTIC IRISH CLUB (13)

Départ de Marseille le vendredi 7 avril 2017, en car avec 13 joueurs et 4 dirigeants, vers 20h30, pour la Bretagne, plus précisément Brest.

Nous y arrivons vers 11h30. On mange autour du port, on se décontracte les jambes, petite marche ensemble et on va à notre hôtel pour 2h de pause.

Le dirigeant de Louzaouen, José, vient nous chercher à l'hôtel et fait 2 voyages en fourgon pour nous acheminer à Gilers et leur stade magnifique. Il fait une chaleur terrible, même pour nous les méditerranéens.

Les délégués du 29 sont là en nombre, vestiaire correct, le match débute à l'heure à 18h00.
2 arbitres.

Match à grande intensité, on se fait tacler, on râle, mais on nous dit que c'est comme ça, que temps que le tacle est correct et ne touche pas l'intégrité physique on peut y aller. Ma foi, j'ai du mal comprendre l'article 9 ou il est stipulé que le tacle est strictement interdit.

2 occasions pour Louzaouen en 5 minutes, mais mal cadrés.

Pour le Celtic, idem, 2 occasions male négociées par nos attaquants, mais la 3^{ème} sera la bonne sur un bon centre venant de la gauche et notre attaquant met son pied en opposition tout seul au 6 mètres. 0 - 1.

Sur un coup franc le Celtic double la mise de la tête. 0 - 2. Belle bataille au milieu, le match va vite.

Les attaquants de Louzaouen sont rapides mais nos milieux privent les transmissions.

Le Celtic rate plusieurs fois le troisième but et comme souvent dans le football c'est sur un cafouillage dans la surface celte, et malgré deux arrêts de notre gardien que Louzouen réduit le score juste avant la mi-temps. 1-2. tout reste à faire.

Reprise toujours aussi intense, malgré la chaleur, Le Celtic a la main mise sur le match et marque enfin ce 3^{ème} but sur un débordement sur la droite et centre au deuxième poteau repris victorieusement. Un quatrième but viendra achever le travail de nos milieux et défenseurs.

Nous sommes fatigués mais content car cette équipe est invaincue depuis 18 mois et malgré les absences nous avons su contrer leur volonté et contrarier leur plan.

Accueil de qualité, boissons, sandwiches, et 3^{ème} mi-temps dans le QG de Louzaouen. De bonnes discussions autour d'une belle table. Et 4^{ème} mi-temps dans la ville de Brest. Mais ce qui va à Brest reste à Brest.

Retour dans la nuit de dimanche à lundi vers 1H30 du mat'. Travail à 7h pour la plupart mais avec le sourire.

Sylvain DARMAGNAC
Dirigeant du Celtic Irish Club

RENCONTRE N°2

A.S. MARGERAY (13) - A.C. VICTOR-HUGO (94).

Le soleil s'était invité pour cette rencontre aux abords de la méditerranée à tel point qu'une partie de beach-soccer semblait plus appropriée.

Après un long périple nocturne, les joueurs de Victor-Hugo se présentaient sur le synthétique de La Fourragère qui, faute de tribunes, n'abritait que quelques dizaines de personnes.

La première mi-temps était quasiment à sens unique. Faisant preuve d'une belle maîtrise technique, les joueurs du Val de Marne ouvraient rapidement le score et doubleraient logiquement la mise avant la pause sur penalty. Le match était très rythmé sous le soleil marseillais et les arbitres faisaient preuve de discernement pour laisser le jeu se dérouler.

En seconde période Margeray se lançait enfin dans la bataille pour essayer de revenir à la hauteur des visiteurs. Le second acte était marseillais. Ils réduisaient le score sur un coup franc indirect dans la surface, puis égalisaient à un quart d'heure du terme. Les deux équipes tentaient alors de l'emporter mais les tirs aux buts allaient décider du sort de ce match.

A la fin du temps réglementaire les deux équipes se serraient la main. Preuve d'une rencontre qui s'est déroulée dans un excellent état d'esprit du début à la fin.

Au jeu de la loterie Margeray se qualifiait pour la première fois pour les quarts de finale. Une haie d'honneur était improvisée par les locaux pour rendre hommage au fair-play et à l'excellent état d'esprit des joueurs de Victor-Hugo.

Après une bonne douche, nous offrons un pot avec quelques chips et pizzas aux visiteurs et entamons une discussion afin de mieux se connaître.

Pour faire un grand match il faut être deux et Victor-Hugo a fait honneur à ses couleurs. Les rouges et noirs reprenaient la route vers d'autres aventures pendant que Margeray fêtait la qualification difficilement arrachée.

--

Gilles FAVIER

Président

06 61 26 54 40

asmargeray@yahoo.fr

RENCONTRE N°7

Match n° 7 - 8ème de Finale FSGT Coupe de France – 09/04/2017

Club Recevant : SPORT PASTEUR

Club Visiteur : JS IMAZIGHEN

Arbitre : ZAGO PHILIPPE / 64167 - Comité 92

Officiant avec Mr FILIN LOUIS-FELIX – Comité 94

SCORE => SPORT PASTEUR 6 (six) – (cinq) 5 JS IMAZIGHEN

CARTON :

- 56ème CARTON BLANC 5 mn (énervement) pour CHAJRI RIDA (Licence n° 55683963 - SPORT PASTEUR)

- 32ème CARTON BLANC 5 mn (énervement) pour BERKHANE MOULOUD (Licence n° 5550650 - JS IMAZIGHEN)

- 47ème CARTON BLANC 5 mn (énervement) pour KADI MOHAMED (Licence n° 55503308 - JS IMAZIGHEN)

- 93ème CARTON BLANC 5 mn (énervement) pour HOCINE KARIM (Licence n° 55543034 - JS IMAZIGHEN)

RAPPORT :

En ce début de rencontre, SPORT PASTEUR met la pression d'entrée de jeu sur son adversaire. Les redoublements de passe sont bien huilés, les décalages rapides et la défense de JS IMAZIGHEN est totalement dépassée ; résultat : 2-0 pour SPORT PASTEUR au bout de six minutes de jeu.

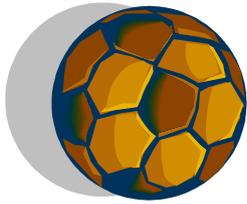
Alors que la partie pouvait leur sembler « trop » facile, les joueurs de SPORT PASTEUR déjouent et laisse le jeu à l'initiative des joueurs de JS IMAZIGHEN. 2-1 (13^{ème}) puis 3-1 (21^{ème}) puis 3-2 (23^{ème}), les équipes se rendent coup pour coup dans le plus grand respect.

JS IMAZIGHEN pousse, intensifie son pressing pour revenir au score. Mais sur un corner mal frappé en sa faveur, JS IMAZIGHEN se fait prendre en contre. Un but « messiesque » ! Parti de son propre camp, un joueur de SPORT PASTEUR dribble tout le milieu de terrain puis se joue de toute la défense adverse pour aller tromper le gardien d'une frappe croisée : 4-2 (31^{ème}), score à la fin de la première période.

En seconde période, SPORT PASTEUR reprend l'initiative du jeu et accentue le score 5-2 (46^{ème}). Mais alors que tout était sous contrôle, certains joueurs de SPORT PASTEUR se font remarquer par leur comportement et ne cessent de contester les décisions arbitrales. Résultat, le jeu collectif en pâti et SPORT PASTEUR ne maîtrise plus du tout la rencontre et offre l'opportunité aux joueurs de JS IMAZIGHEN de revenir au score : 5-3 (51^{ème}) puis 5-4 (69^{ème}). A noter que JS IMAZIGHEN aura la balle d'égalisation via un tir au but qui ira frappé la base extérieur du poteau droit du gardien de SPORT PASTEUR. La fin de la partie est un peu plus tendue. JS IMAZIGHEN pousse mais offre un coup franc à SPORT PASTEUR où le tireur va loger le ballon sous la barre transversale : 6-4 (94^{ème}). On se dit que le match est plié mais sur l'engagement, JS IMAZIGHEN réduit à nouveau le score sur un but « casquette ». 6-5 (96^{ème}). Fin de la rencontre.

L'état d'esprit de cette rencontre a été excellent et très fair-play entre les joueurs et les représentants des différentes équipes. Il faut quand même noter que certains joueurs ont eu la parole « gratuite » et que le corps arbitral a dû faire preuve de pédagogie pour éviter à l'une ou l'autre des équipes de se retrouver en nette infériorité numérique. Toutefois, il faut aussi savoir faire son mea-culpa et je reconnais que 2 ou 3 décisions arbitrales aient pu rendre un peu d'animosité à certains joueurs de SPORT PASTEUR ou de JS IMAZIGHEN.

**UN GRAND BRAVO AUX 2 EQUIPES POUR CETTE ANIMATION OFFENSIVE.
BON CONTINUATION SPORT PASTEUR
Philippe ZAGO Arbitre Officiel de la Rencontre**



COUPE «AUGUSTE DELAUNE »



DATE : 30/03/2017

TOUR : 1/16^{ème}

SANCTIONS

2 CARTONS BLANCS - 2 possibilités par joueur

1^{ère} FAUTE SANCTIONNABLE

SORTIE TEMPORAIRE ; signifiée par un Carton BLANC et enregistrement du Joueur, du moment et du motif par l' (les) arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie temporaire de 5 minutes (si énervement) ou 10 minutes (autres motifs) (selon discrétion de l'arbitre), sans remplacement et nouvelle participation après les 5 ou 10 minutes, et après autorisation des Arbitres.

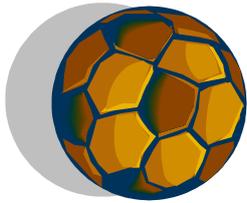
2^{ème} FAUTE SANCTIONNABLE par un 2^{ème} CARTON BLANC :

Signifiée par un 2^{ème} Carton BLANC et enregistrement du joueur, du moment et du motif par l' (les) Arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie définitive par un **CARTON ROUGE** et sans nouvelle participation au jeu.

RELEVES DES CARTONS ILE DE FRANCE CLUBS ELIMINES

Nom du joueur	Licence	Club	Comité	B	B	R
AOUNA Najy	5567252	LEVALLOIS	92	X		
AZAUD Kevin	55517841	LEVALLOIS	92	X		
VIEIRA DE PINA Djerson	55676252	LEVALLOIS	92	X		
BELLAIS Alex	55583762	LEVALLOIS	92	X		



COUPE «AUGUSTE DELAUNE »



DATE : 30/03/2017

TOUR : 1/16^{ème}

SANCTIONS

2 CARTONS BLANCS - 2 possibilités par joueur

1^{ère} FAUTE SANCTIONNABLE

SORTIE TEMPORAIRE ; signifiée par un Carton BLANC et enregistrement du Joueur, du moment et du motif par l' (les) arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie temporaire de 5 minutes (si énervement) ou 10 minutes (autres motifs) (selon discrétion de l'arbitre), sans remplacement et nouvelle participation après les 5 ou 10 minutes, et après autorisation des Arbitres.

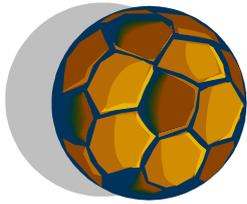
2^{ème} FAUTE SANCTIONNABLE par un 2^{ème} CARTON BLANC :

Signifiée par un 2^{ème} Carton BLANC et enregistrement du joueur, du moment et du motif par l' (les) Arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie définitive par un **CARTON ROUGE** et sans nouvelle participation au jeu.

RELEVES DES CARTONS PROVINCE CLUBS ELIMINES

Nom du joueur	Licence	Club	Comité	B	B	R
MARQUEZ Natman	55558474	PASPORT	31	X		



COUPE «AUGUSTE DELAUNE »



DATE : 30/03/2017

TOUR : 1/16^{ème}

SANCTIONS

2 CARTONS BLANCS - 2 possibilités par joueur

1^{ère} FAUTE SANCTIONNABLE

SORTIE TEMPORAIRE ; signifiée par un Carton BLANC et enregistrement du Joueur, du moment et du motif par l' (les) arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie temporaire de 5 minutes (si énervement) ou 10 minutes (autres motifs) (selon discrétion de l'arbitre), sans remplacement et nouvelle participation après les 5 ou 10 minutes, et après autorisation des Arbitres.

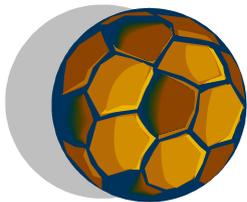
2^{ème} FAUTE SANCTIONNABLE par un 2^{ème} CARTON BLANC :

Signifiée par un 2^{ème} Carton BLANC et enregistrement du joueur, du moment et du motif par l' (les) Arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie définitive par un **CARTON ROUGE** et sans nouvelle participation au jeu.

RELEVES DES CARTONS PROVINCE CLUBS QUALIFIES

Nom du joueur	Licence	Club	Comité	B	B	R
SOUTO PAJAR Xavier	381127	CELTIC IRISH	13	X		
BOYER Aurélien	55530283	ASEAT	31	X		



COUPE «AUGUSTE DELAUNE »



DATE : 12/04/2017

TOUR : 1/8^{ème}

SANCTIONS

2 CARTONS BLANCS - 2 possibilités par joueur

1^{ère} FAUTE SANCTIONNABLE

SORTIE TEMPORAIRE ; signifiée par un Carton BLANC et enregistrement du Joueur, du moment et du motif par l' (les) arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie temporaire de 5 minutes (si énervement) ou 10 minutes (autres motifs) (selon discrétion de l'arbitre), sans remplacement et nouvelle participation après les 5 ou 10 minutes, et après autorisation des Arbitres.

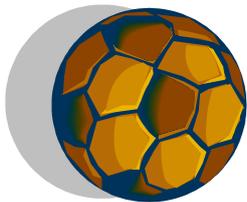
2^{ème} FAUTE SANCTIONNABLE par un 2^{ème} CARTON BLANC :

Signifiée par un 2^{ème} Carton BLANC et enregistrement du joueur, du moment et du motif par l' (les) Arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie définitive par un **CARTON ROUGE** et sans nouvelle participation au jeu.

RELEVES DES CARTONS ILE DE FRANCE CLUBS QUALIFIES

Nom du joueur	Licence	Club	Comité	B	B	R
TROCHUT Benjamin	510197	LOKOMOTIV 94	94	X		
KARAGUER Mohamed	387811	ESPOIR 18	75	X		
CHAJRI Rida	5568963	SPORT PASTEUR	92	X		



COUPE «AUGUSTE DELAUNE »



DATE : 12/04/2017

TOUR : 1/8^{ème}

SANCTIONS

2 CARTONS BLANCS - 2 possibilités par joueur

1^{ère} FAUTE SANCTIONNABLE

SORTIE TEMPORAIRE ; signifiée par un Carton BLANC et enregistrement du Joueur, du moment et du motif par l' (les) arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie temporaire de 5 minutes (si énervement) ou 10 minutes (autres motifs) (selon discrétion de l'arbitre), sans remplacement et nouvelle participation après les 5 ou 10 minutes, et après autorisation des Arbitres.

2^{ème} FAUTE SANCTIONNABLE par un 2^{ème} CARTON BLANC :

Signifiée par un 2^{ème} Carton BLANC et enregistrement du joueur, du moment et du motif par l' (les) Arbitre(s). Plus report sur feuille de match.

DEROULEMENT : Sortie définitive par un **CARTON ROUGE** et sans nouvelle participation au jeu.

RELEVES DES CARTONS ILE DE FRANCE CLUBS ELIMINES

Nom du joueur	Licence	Club	Comité	B	B	R
BOUSRAD Walid	55629176	AS ZENAGA	93	X		
BSILA Yacine	55629168	AS ZENAGA	93	X		
BERKANE Mouloud	55506650	IMAZIGHEN	75	X		
KADI Mhamed	55503308	IMAZIGHEN	75	X		
HOCINE Karim	55543034	IMAZIGHEN	75	X		

RAPPEL

A T T E N T I O N

ANNULATION DE LA FINALE
Prévue à TOULOUSE (31) LE SAMEDI 10 JUIN 2017

ORGANISATION DE LA FINALE
SAMEDI 24 JUIN 2017
A MONTFERRIER SUR LEZ (HERAULT)
COMITE 34

Les deux demi-finales de la Coupe Auguste Delaune auront lieu
le samedi 27 mai 2017 de 13h00 à 19h00
au stade Allende à NOISY-LE-SEC (93)
et à MARSEILLE (installation prévu par le Comité 13)

ARTICLE 20 – REGLEMENT DE LA COUPE DELAUNE

TIRAGE AU SORT DES 1/2 FINALE de la COUPE DELAUNE

Matches à jouer les 6 et 7 mai 2017

N° Match	Com.	ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE VISITEUSE	Com.
1	13	CELTIC IRISH CLUB	COLLÈGUES 13	13
2	13	MARGERAY	ASEAT	31
3	94	US IVRY CENTRE VILLE	ESPOIR 18	75
4	94	LOKOMOTIV 94	SPORT PASTEUR	92

Présence des clubs au tirage pour les 1/4 de Finale

Noms – Prénoms	Clubs
AIT-CHIRANE Idir	US Ivry Centre Ville
CHEVALLIER Bastien	LOKOMOTIV 94
RENE Quentin	Lokomotiv 94
CHOK Imed	Arbitre (92)

**TIRAGE AU SORT
DES 1 / 2 DE FINALE**

Mercredi 10 mai 2017

A 17h00

Au siège Fédéral de la FSGT

14 rue Scandicci à Pantin

15^e étage